

Questions orales

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, nonobstant les propos du premier ministre de la province de Québec à mon égard la semaine dernière, je dois dire que cela ne changera nullement mon attitude à l'égard de la province de Québec et des ses citoyens, et que je suis toujours disposé à négocier et à signer des ententes avec le gouvernement du Québec, dans le cadre du mandat qui m'est confié. J'espère que nous pourrions signer ces ententes incessamment, une fois que les fonctionnaires aux deux côtés en auront présenté, et en auront analysé à ma satisfaction le contenu. Ce n'est pas tout en effet de signer des ententes et d'investir des sommes d'argent dans des projets de développement. Il faut nous assurer que ce que nous allons faire sous l'empire de ces ententes rencontre bien les objectifs que nous poursuivons, tout au moins au MEER.

ON DEMANDE SI LE MINISTRE A EU DES DISCUSSIONS AU SUJET DES ENTENTES AVEC LE QUÉBEC

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Monsieur l'Orateur, vous comprendrez mon inquiétude à la suite des propos que j'ai entendus cet avant-midi en cours de route, de Montmagny à Ottawa, alors que j'écoutais un poste de radio. J'ai écouté assez attentivement les propos d'un journaliste qui disait que le Québec n'était plus disposé à signer des ententes avec le gouvernement central, à moins qu'ils soient de nature à respecter la souveraineté du gouvernement de la province de Québec. Est-ce que le ministre peut dire à la Chambre si de tels propos ont été tenus en sa compagnie lors de discussions avec des fonctionnaires ou avec des autorités politiques du gouvernement de la province de Québec? Dans l'affirmative, est-ce qu'il est disposé à informer la Chambre de ces entretiens?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je suis étonné de ces propos proférés par un journaliste puisque je ne crois pas qu'à aucun moment le gouvernement du Québec et moi-même ayons eu à discuter ou à argumenter sur cette question de la juridiction de la province, des priorités provinciales, dans le sens indiqué ici. Ce que nous proposons respecte entièrement la juridiction et les priorités provinciales, puisque nous n'empêchons d'aucune façon le gouvernement du Québec de réaliser ce qu'il a l'intention de réaliser. Nous offrons d'aider dans une certaine mesure à activer certaines réalisations dans certaines régions du Québec pour lesquelles nous avons une sollicitude toute particulière.

* * *

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE LA DÉLÉGATION ANTILLAISE DE L'ASSOCIATION DES PARLEMENTAIRES DU COMMONWEALTH

M. l'Orateur: Avant d'accorder la parole au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, puis-je prendre quelques minutes

[M. Lambert (Bellechasse).]

pour dire qu'au cours de la fin de semaine dernière, nous avons tenu, avec succès je crois, des réunions régionales canadiennes de l'Association des parlementaires du Commonwealth, et invité les représentants de la région des Antilles à se joindre à nous. Une forte délégation de cette région a participé à nos réunions. A mon avis, il y a eu un échange très fructueux entre nos deux régions. Nous avons également eu la chance d'avoir parmi nous le secrétaire général de l'Association des parlementaires du Commonwealth, Sir Robin Vanderfelt, qui est aujourd'hui présent à la tribune avec nos amis antillais. Puis-je demander à Sir Robin et à tous nos visiteurs antillais de se lever un moment.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

LE PIPE-LINE DU NORD—LA QUESTION D'UN DÉBAT AVANT L'APPROBATION DE L'AMÉNAGEMENT—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil privé. Elle découle de la déclaration qu'il a faite vendredi dernier à la Chambre, comme quoi il devrait y avoir un triple veto à la construction du pipe-line du Nord, d'abord celui de l'Office national de l'énergie, puis celui du gouvernement et enfin celui du Parlement. Mais plus loin, le ministre a parlé de permettre au Parlement d'exposer son point de vue avant de prendre une décision. Pour éviter tout malentendu, je voudrais que le ministre nous dise clairement si, comme nous l'avons compris, le gouvernement a bien pris le double engagement de faire débattre la question à la Chambre, dès que tous les rapports seront publiés, puis de soumettre la décision du gouvernement à l'approbation du Parlement, avant d'autoriser la construction d'un pipe-line.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, c'est certes là un résumé succinct de ma déclaration. J'aimerais ajouter cependant certaines nuances à l'interprétation. Pour ce qui est du triple veto, j'ai dit qu'on ne saurait construire de pipe-line à moins que sa construction ne soit recommandée par l'Office national de l'énergie, le gouvernement et aussi le Parlement. Je ne me suis pas arrêté à penser qu'on pourrait ne pas prendre de décision et ne pas construire de pipe-line. C'est la seule nuance que j'y apporterai.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le rapport de l'Office national de l'énergie est prévu pour le mois de juillet, et que le premier ministre a promis une décision au président Carter pour le 1^{er} septembre, est-ce à dire que, si le Parlement ne siège pas à ce moment, il sera reconvoqué pour discuter du rapport de l'office et aussi exprimer ses vues sur la décision définitive du gouvernement, à savoir si l'on devrait ou non construire un pipe-line?